

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Ferhat Abbas - Sétif 1
Institut d'Architecture et des
Sciences de la Terre

جامعة فرحات عباس
سـتـيـف 1
معهد الهندسة المعمارية و علوم الأرض



**Procès-verbal de la réunion du Conseil scientifique de l'Institut
d'Architecture et des Sciences de la Terre du 30 avril 2015**

Le Conseil scientifique de l'Institut d'Architecture et des Sciences de la Terre s'est réuni en session ordinaire le 30 avril 2015 à 10h00.

Etaient présents :

M. Moulley Charaf CHABOU	Président du CSI
M. Oussama KHARCHI	Directeur de l'Institut
M. Larbi KHABER	Directeur adjoint chargé de la Pédagogie
M. Amar MEBARKIA	Chef de Département - Sciences de la Terre
M. Ali RAHMANE	Chef de Département - Architecture
M. Tayeb BOUIMA	Représentant des enseignants – Dép. Sciences de la Terre
M. El Hachemi LAGHOUAG	Représentant des enseignants – Dép. Architecture
M. Mustapha SAMAI	Représentant des enseignants – Dép. Architecture
M. Saïd BELALA	Représentant des enseignants – Dép. Architecture
M. Tahar BELLAL	Directeur de Laboratoire
M. Saïd MADANI	Directeur de Laboratoire
M. Hamza ZAGHLACHE	Directeur de Laboratoire

Etaient absents excusés :

M. Mohamed DAASAMIOUR	Représentant des enseignants – Dép. Sciences de la Terre
-----------------------	--

Ordre du jour :

1. Classement définitif des postulants pour les stages et séjours scientifiques de courte durée.
2. Discussion et approbation de nouveaux critères pour le classement des postulants pour les stages et séjours scientifiques de courte durée.
3. Modalités de présentation des propositions de sujets de mémoire de Master 2.
4. Manifestations scientifiques.
5. Expertise de photocopiés.
6. Divers.

Le Président ouvre la séance à 10h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil scientifique, note que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

1. Classement définitif des postulants pour les stages et séjours scientifiques de courte durée.

Le Président du Conseil Scientifique a présenté les désistements et recours concernant le classement des postulants pour les stages de courte durée approuvé lors du CSI du 17 mars 2015 :

- Mr Derbal Rabah qui était classé 5^{ème} sur la liste des postulants "Maîtres-assistants classe A et B" du département d'Architecture s'est officiellement désisté.

-Mr Bouima Tayeb qui était classé 2^{ème} sur la liste des postulants "Maîtres de conférences classe A et B" du département des Sciences de la Terre s'est officiellement désisté.

- Mme Rahmani Kelkoul Leila a rajouté dans son dossier de stage le résumé d'une communication internationale qu'elle a présentée en novembre 2014 et l'attestation de participation. Ce travail n'a pas été comptabilisé lors du précédent classement. Elle bénéficie donc de 6 points supplémentaires et se retrouve en 5^{ème} position sur la liste des postulants "Maîtres-assistants classe A et B" du département d'Architecture.

- Mme Bouadjadja Assia avait déposé dans son dossier de stage une copie de son article publié fin 2013. Il n'a pas été comptabilisé lors du précédent classement, car la postulante n'avait pas précisé qu'elle n'avait reçu la copie de l'article et la lettre de l'éditeur qu'en mars 2014 et que cet article n'avait pas été comptabilisé dans le classement de l'année 2014. La postulante bénéficie donc de 6 points supplémentaires pour cet article (article international, 2 auteurs). Elle se retrouve à la 9^{ème} position sur la liste des "Maîtres-assistants classe A et B" du département d'Architecture.

- A sa demande, Mr Kharchi Oussama (Directeur de l'Institut) a été rajouté à la liste des postulants "Maîtres de conférence classe A et B" du département d'Architecture.

Le CSI a approuvé le classement définitif suivant :

1.1. Département d'Architecture

a. Enseignants de rang magistral et Maîtres de Conférences B

N°	Nom et Prénom	Pub. Int.	Pub. Nat.	Com. Int.	Com. Nat.	Dép. Ant.	Total	Ancienneté
1	Zeghlache Hamza	12	00	12	04	-16	12	
2	Madani Said	00	00	15	08	-16	07	
3	Kharchi Oussama	00	00	06	00	-4	02	
4	Djemili Abderazak	00	00	08	00	-12	-04	
5	Bellal Tahar	00	00	11	00	-16	-05	
6	Chemsa Malika	00	00	06	00	-12	-06	
7	Kraria Hocine	00	00	03	04	-16	-09	
8	Abbaoui Messaoud	00	00	02	00	-12	-10	1979
9	Okba Fouad	00	00	06	00	-16	-10	1995
10	Laghouag Hachemi	00	00	00	00	-12	-12	1988
11	Chougui Ali	00	00	00	00	-12	-12	1990

b. Maîtres-assistants A et B

N°	Nom et Prénom	Pub. Int.	Pub. Nat.	Com. Int.	Com. Nat.	Dép. Ant.	Total	Ancienneté
1	Diafat Abderahmane	00	00	15	08	-08	15	
2	Chorfi Khaled	00	00	12	00	-04	08	2001
3	Sehili Farida	00	00	06	02	00	08	2015
4	Chaib Aicha	00	00	03	08	-04	07	
5	Rahmani Kelkoul Leila	00	00	12	00	-08	04	13/12/2011
6	Baziz Nassima	06	00	06	00	-08	04	18/12/2011
7	Rahmane Ali	00	00	03	08	-08	03	2011
8	Zegadi Hanane	00	00	03	00	00	03	
9	Bouadjadja Samai Assia	06	00	00	00	-04	02	
10	Derouaz Kheireddine	00	00	00	00	00	00	1986
11	Rouabah Azzedine	00	00	00	00	00	00	1987
12	Chaib Hichem	00	00	00	00	00	00	2006
13	Belacel Boubakeur	00	00	00	00	00	00	
14	Omari Assia	00	00	00	00	00	00	
15	Ali Khodja Nadir	00	00	03	04	-08	-01	
16	Krachni Djamel	00	00	00	00	-04	-04	1982
17	Menter Amar	00	00	00	00	-04	-04	1986
18	Tedjari Abdelmalek Farouk	00	00	00	00	-04	-04	1987
19	Maiza Nacerdinne	00	00	00	00	-04	-04	1989
20	Bouadem Azzedinne	00	00	00	00	-04	-04	1991
21	Abbaoui Hafida	00	00	00	00	-04	-04	2006
22	Zaghouane Said	00	00	03	00	-08	-05	
23	Guessas Boubakeur	00	00	02	00	-08	-06	
24	Mefoued Boualem	00	00	00	00	-08	-08	04/02/1987
25	Belala Said	00	00	00	00	-08	-08	04/10/1987
26	Chaabi Mouloud	00	00	00	00	-16	-16	1987
27	Mahdadi Noureddine	00	00	00	00	-16	-16	1996

1.2. Département des Sciences de la Terre

a. Enseignants de rang magistral et Maîtres de Conférences B

N°	Nom et Prénom	Pub. Int.	Pub. Nat.	Com. Int.	Com. Nat.	Enc. Mag.	Enc. Mas.	Enc. Stage	Dep. Ant.	Total
1	Fertas Lahcene	12	08	12	04	00	00	06	00	42
2	Chabou Moulley Charaf	06	00	09,5	10	12	03	06	-16	30,50
3	Mebarkia Amar	16	2,66	00	04	00	06	06	-12	22,66
4	Demdoum Abdeslem	02,4	00	04,5	00	06	15	06	-12	21,9
5	Hadji Rihab	02,4	00	10	04	00	06	06	-16	12,4
6	Kebbiche Abdelhakim	00	00	06	00	00	00	06	-12	0
7	Daasmiour Mohamed	00	00	02	00	00	03	06	-12	-1
8	Zighmi Karim	00	00	00	00	00	03	06	-16	-7

b. Maîtres-assistants A et B

N°	Nom et Prénom	Pub. Int.	Pub. Nat.	Com. Int.	Com. Nat.	Enc. Mas.	Enc. Stage	Dép. Ant.	Anc.	Total
1	Hamzaoui Abbas	00	00	1,2	00	09	06	00		16,2
2	Souadnia Sabrina	00	00	02	02	03	06	00		13
3	Zahri Farid	00	00	00	00	09	06	-04		11
4	Boustila Redha	00	00	00	00	03	06	00		09
5	Dahmani Soufiane	00	00	00	01,33	00	06	00		07,33
6	Bouasla Said	00	00	00	00	00	06	00	2011	06
7	Boutine Nouar	00	00	00	00	00	06	00	2014	06
7	Chouaf Ibtissem	00	00	00	00	00	06	00	2014	06
7	Bouaziz Alaeddine	00	00	00	00	00	06	00	2014	06
10	Hamlaoui Mahmoud	00	00	00	00	03	06	-08		01

Afin de favoriser les doctorants pour l'obtention de stages de courtes durées, le CSI a décidé, par vote à la majorité des membres, de répartir le budget de la manière suivante : **60 % pour les maîtres-assistants A et B et 40 % pour les enseignants de rang magistral et les maîtres de conférences B.**

En tenant compte du budget pour les stages de courte durée de l'année 2015 alloué à l'Institut d'Architecture et des Sciences de la Terre (7.000.000 DA), de la répartition de ce budget par départements (au prorata du nombre d'enseignants, à savoir 70 % pour le département d'Architecture et 30 % pour le département des Sciences de la Terre), et de la somme de 10 % du budget réservée pour le corps administratif de l'Institut (catégorie des fonctionnaires), les listes des bénéficiaires de ces stages sont les suivantes :

1.3. Département d'Architecture

a. Enseignants de rang magistral et Maître de Conférences B

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	Zeghlache Hamza	5	Bellal Tahar
2	Madani Said	6	Chemsa Malika
3	Kharchi Oussama	7	Kraria Hocine
4	Djemili Abderazak		

b. Maîtres-assistants A et B

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	Diafat Abderahmane	8	Zegadi Hanane
2	Chorfi Khaled	9	Bouadjadja Samai Assia
3	Sehili Farida	10	Derouaz Kheireddine
4	Chaib Aicha	11	Rouabah Azzedine
5	Rahmani Kelkoul Leila	12	Chaib Hichem
6	Baziz Nassima*	13	Belacel Boubakeur
7	Rahmane Ali		

1.4. Département des Sciences de la Terre

a. Enseignants de rang magistral et Maître de Conférences B

N°	Nom et Prénom
1	Fertas Lahcene (Consommé)
2	Chabou Moulley Charaf
3	Mebarkia Amar

b. Maîtres-assistants A et B

N°	Nom et Prénom
1	Hamzaoui Abbas
2	Souadnia Sabrina
3	Zahri Farid
4	Boustila Redha
5	Dahmani Soufiane

* Si la bourse PNE lui sera accordée, elle n'aura pas droit au stage. Dans ce cas, le stage reviendra à la postulante classée 14^{ème} sur la liste (Omari Assia).

Le dernier délai pour le dépôt des lettres d'accueil est fixé au **30 juin 2015**.

Passé ce délai, les autres postulants peuvent déposer les lettres d'accueil. Ils bénéficieront d'un stage en fonction de leur classement et du budget non consommé.

La lettre d'accueil doit être signée par un professeur de rang magistral, ou par un directeur de laboratoire, ou par le responsable de l'institution d'accueil exerçant à un niveau approprié (Recteur, Doyen....).

2. Discussion et approbation de nouveaux critères pour le classement des postulants pour les stages et séjours scientifiques de courte durée.

Après discussion, le CSI a approuvé les nouveaux critères pour le classement des postulants pour les stages et séjours scientifiques de courte durée :

2.1. Activités scientifiques :

Publications Internationales : Pour chaque publication, le candidat bénéficie de 12 pts, que l'on divise par le nombre d'auteurs (n), (12/n).

Publications nationales : Pour chaque publication, le candidat bénéficie de 08 pts, que l'on divise par le nombre d'auteurs (n), (08/n).

Communications internationales : Pour chaque communication, le candidat bénéficie de 06 pts, que l'on divise par le nombre d'auteurs (n), (06/n).

Communications nationales : Pour chaque communication, le candidat bénéficie de 04 pts, que l'on divise par le nombre d'auteurs (n), (04/n).

2.2. Activités pédagogiques :

- Le candidat bénéficie de 16 points que l'on divise par le nombre d'auteurs (n) pour chaque ouvrage publié par une maison d'édition à comité de lecture.

- Le candidat bénéficie de 06 points que l'on divise par le nombre d'auteurs (n) pour chaque ouvrage publié par une maison d'édition sans comité de lecture.

Encadrement :

Encadrement de Doctorat : L'encadreur unique bénéficie de 10 points pour chaque doctorat soutenu dans les délais (6 ans pour le doctorat en Sciences, et 4 ans pour le doctorat LMD). Pour chaque année supplémentaire, il y aura soustraction d'un point (S'il existe un co-encadreur, le nombre de points sera divisé par deux).

2.3. Départs antérieurs :

1. Si le candidat n'a pas bénéficié de stages pendant les 4 dernières années, tous les travaux réalisés pendant cette période seront pris en considération.

2. Si le candidat a bénéficié de stages durant les 4 dernières années, tous les travaux réalisés antérieurement au dernier départ ne seront pas pris en considération.

3. Pour une demande de départ en stage pour une année X, il y aura soustraction de 04 points du total si le candidat a bénéficié d'un stage l'année X-1, de 03 points si son dernier stage lui a été octroyé l'année X-2, de 02 points si son dernier stage remonte à l'année X-3 et de 01 point si son dernier stage a été effectué l'année X-4.

2.4. Autres :

Il y aura soustraction de 1 point pour les candidats ayant bénéficié d'un stage et qui n'auront rien produit l'année d'après, de 2 points suite à deux stages et aucune production scientifique, de 3 points après 3 stages sans production et de 04 points si les candidats ont bénéficié de 4 stages et n'auront rien produit.

Le nombre de stages est donné au prorata des départements.

Les bénéficiaires de chaque département seront classés séparément.

3. Modalités de présentation des propositions de sujets de mémoire de Master 2.

Les membres du CSI ont discuté des modalités de présentation des propositions de sujets de mémoire de Master 2. Deux points ont été retenus lors de ces discussions :

- Concernant le thème du mémoire : le titre doit impérativement être accompagné d'un résumé mentionnant les objectifs et la problématique du sujet.

-Si le thème le nécessite, il est permis, voir nécessaire, d'ajouter un co-encadreur.

4. Manifestations scientifiques

4.1. Le CSI a émis **un avis favorable** à la tenue de journées scientifiques sur les Sciences de la Terre ayant pour thème "**valorisation et impact des géosciences sur le développement durable**". Cette conférence aura lieu à la fin du mois d'octobre 2015.

4.2. Le CSI a émis **un avis favorable** à la tenue d'un colloque international ayant pour thème "**L'espace public : Quelles perceptions et quelles réalités dans les Villes maghrébines ?**". Ce colloque qui aura lieu les 14 et 15 novembre 2015, est organisé conjointement par l'Université Ferhat Abbas de Sétif (Laboratoire PUVIT, IAST), l'IRMC de Tunis et le GREMAMO du Laboratoire CESSMA de l'Université Paris Diderot.

5. Expertise de photocopiés

5.1. Le CSI a étudié la demande faite par Mr **Zighmi Karim**, enseignant au département des Sciences de la Terre, d'étudier et d'approuver la publication d'un photocopié qui comprend les cours de Minéralogie qu'il assure en 2^{ème} année Licence « Géoscience ».

Ce photocopié sera soumis à deux experts, en l'occurrence le **Dr Chouabi Abdelmadjid** de l'Université d'Annaba et le **Dr Fehdi Chamseddine** de l'Université de Tébessa.

5.2. Le CSI a désigné le Pr Boumazbeur Abderahmane de l'Université de Tébessa, Docteur en Géologie de l'Ingénieur, pour expertiser le photocopié de Mr **Hadji Rihab**, enseignant au département des Sciences de la Terre. Ce photocopié comprend les cours de Mécanique des Sols qu'il assure en Master 1, Géologie de l'Ingénieur.

6. Divers

Suite à la demande faite par l'enseignante **Bousnina Monia**, inscrite en doctorat « Architecture » à l'IAST, de mettre fin à sa collaboration avec son co-encadreur de thèse, le Pr Arrouf de l'Université de Batna (PV du CSI du 10 février 2015), et vue l'absence de réaction de ce dernier, le Conseil scientifique demande à l'administration (Vice rectorat chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifique, et la formation supérieure de post-graduation) de saisir officiellement l'intéressé afin qu'il clarifie la situation dans les plus brefs délais. Il est à noter que la candidate a finalisé sa thèse de doctorat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H30.

Le Président du CSI

M.C. Chabou